



Montreuil, le 30 novembre 2011

Réf : SIF/SD-1271-R/FD/FDGroupées/N

Aux membres de la CAN
Aux Fédérations
Aux Régions
Aux membres des SN Conso, HLM, IS, BP
Aux membres des Commissions Orga et APF/Copro

Cher(e)s Ami(e)s,

Par arrêté du 28 novembre 2011, le Secrétaire d'Etat Monsieur Frédéric Lefebvre a renouvelé l'agrément consommation pour cinq ans à la CNL. Depuis bientôt deux ans, malgré la volonté politique du gouvernement de porter des coups à notre organisation afin de l'exclure du mouvement consommériste et après les attaques du Ministère du Logement, nous pouvons nous réjouir et savourer cette première victoire obtenue par tous.

La lutte que nous avons menée ensemble, soutenue par des parlementaires et des élus, relayée par les médias a permis d'obtenir aujourd'hui notre « agrément consommation et aux actions en justice des associations de consommateurs ». Cela a une incidence tant au niveau national que local.

Nous avons fait la démonstration que ce gouvernement peut reculer. Il reste néanmoins en suspend l'obtention de notre subvention 2011 avant la fin de l'année. Nous ne relâcherons pas nos efforts et continuerons à rester attentifs pour obtenir ce qui nous est dû : NOTRE SUBVENTION.

Bien entendu nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation, mais nous tenions, dès maintenant, à vous tenir en alerte.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe copie de l'arrêté du 28/11/2011.

Recevez, Cher(e)s Ami(e)s, mes plus cordiales salutations.

Serge INCERTI FORMENTINI

Président de la CNL

Confédération Nationale du Logement

Association nationale agréée de consommateurs

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01 48 57 04 64 - Fax. 01 48 57 28 16 - E-mail. cnl@lacnl.com - www.lacnl.com